

Aux usagers des structures périscolaires de la Communauté de communes Mossig Vignoble :

Suite aux nouvelles annonces gouvernementales déclarant une nouvelle situation de confinement, il nous a paru utile de vous rappeler et de vous informer des conditions d'accueil des enfants dans l'ensemble des structures périscolaires de l'intercommunalité.

L'accueil des enfants au périscolaire se fera en application du dernier protocole sanitaire du 30 octobre 2020 (*en cours de validation*) relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement établi par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative).

Pour permettre un accueil dans les meilleures conditions et dans le respect de ce nouveau protocole renforcé, vous trouverez ci-dessous les modalités d'accueil prévues par le protocole initial **ainsi que celles applicables en raison de la mise en œuvre du protocole renforcé** (en vert dans le texte) :

- **Accueil des enfants avec le masque à partir de 6 ans. Des masques seront fournis à titre exceptionnel par les structures d'accueil en cas de perte ou d'oubli,**
- **Le port du masque sera obligatoire à l'occasion de tous les déplacements. Le masque pourra seulement être retiré au moment du repas et du goûter pris assis à table,**
- Le lavage de mains réguliers (ex: avant et après le repas, suite à une activité en intérieur ou à l'extérieur...),
- Le nettoyage après chaque temps périscolaire des tables, chaises, poignées...,
- La prise de repas permettant une distanciation physique raisonnable (ex: plusieurs services assurés, disposition de trois enfants maximum par table, circulation entre les services sans brassage dans la mesure du possible),
- **La nécessité d'éviter au maximum le brassage des groupes classes lors des temps d'accueil. Une application effective est souhaitée au plus tard à partir du 09 novembre 2020. Pour les mercredis : nous essaierons dans la mesure du possible de privilégier l'accueil par groupe écoles, même si rien n'est indiqué dans le protocole à l'heure actuelle,**
- De favoriser les jeux extérieurs dans le respect des « gestes barrières » ainsi que de la distanciation physique. Si des activités ont lieu en milieu clos, maintien des recommandations sanitaires en vigueur,
- L'aération des salles **toutes les 2 heures** pour une durée de 15 minutes **et la plus fréquente possible,**
- La possibilité d'échange de matériel avec nettoyage régulier,
- Le port du masque obligatoire pour le personnel d'encadrement (à l'intérieur et à l'extérieur) **et pour les enfants de plus de 6 ans,**
- Les parents récupèrent leur enfant à la porte de la structure (ils ne peuvent pénétrer dans le périscolaire qu'en cas de situation exceptionnelle),
- La possibilité de prise de température en cas de doute. Isolation de l'enfant et appel aux parents si fièvre ou symptômes évoquant le Covid.

Il est bien entendu que cette liste n'est pas exhaustive. Elle vient en complément des protocoles sanitaires applicables dans les écoles ainsi que des procédures complémentaires mises en place par la Communauté de communes (ex: mailing liste en cas de suspicion, mises à disposition éventuelle de salles en cas d'impossibilité d'assurer la distanciation physique, etc.),

C'est dans cet esprit que l'ensemble des équipes des structures périscolaires a préparé les conditions d'accueil des enfants pour cette reprise.

Il est bien entendu que c'est ensemble et avec votre aide que nous arriverons à faire face aux éventuelles difficultés que vous pourrez rencontrer :

- Par un signalement en amont pour le cas où votre enfant devait présenter des symptômes du Covid-19. Prévenir les autres pour les protéger constitue en effet un élément de la lutte contre le Coronavirus.

Dans le même temps, le périscolaire vous alertera en cas de suspicion dans le respect du protocole applicable en la matière et des mesures complémentaires mises en place par la Communauté de communes.

Dès lors, il vous appartiendra de nous tenir informé des suites (ex. résultat du test si ce dernier devait s'avérer nécessaire). Votre enfant ne pourra réintégrer le Périscolaire que sur présentation d'un certificat médical établi par le médecin traitant.

Nous souhaitons également vous assurer que tout sera mis en œuvre, dans le respect des mesures et autres recommandations applicables en la matière tout en tenant compte des éventuelles évolutions à intervenir, pour assurer un accueil de qualité à votre enfant afin de lui permettre d'apprécier les différents temps d'activités proposés.

Les Services de la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble ainsi que les Directeurs des structures périscolaires se tiennent à votre disposition pour vous apporter les réponses ou éclairages à vos interrogations tout à fait légitimes tout en vous informant des évolutions et/ou recommandations du ou des protocoles sanitaires.

Ensemble, partageons les bon réflexes, pas le Virus

François JEHL

Vice-Président de la Communauté de communes